

Règle de Saint Benoit - Ch 53 L'ACCUEIL DES HÔTES

1 Tous les hôtes qui arrivent seront reçus comme le Christ. En effet, lui-même dira : « J'étais un hôte et vous m'avez reçu » (Matthieu 25, 35).

2 On les reçoit tous avec le respect dû à chacun, surtout les frères chrétiens et les étrangers (Galates 6, 10).

A L'ARRIVÉE, LA COMMUNAUTÉ ACCUEILLE LES HÔTES

3 C'est pourquoi, dès qu'on annonce l'arrivée d'un hôte, le supérieur et les frères vont à sa rencontre avec tout l'honneur que l'amour inspire.

4 Ils commencent par prier ensemble. Puis ils se donnent la paix.

5 On donne ce baiser de paix seulement après la prière, à cause des tromperies de l'esprit du mal.

6 Dans les salutations, on montre tous les signes de l'humilité à tous les hôtes qui arrivent ou qui partent.

7 On courbe la tête ou bien on se prosterne à terre pour adorer en eux le Christ qu'on reçoit.

8 Après cet accueil, on conduit les hôtes à la prière. Puis le supérieur ou le frère qu'il envoie s'assoit avec eux.

9 On lit la loi de Dieu devant l'hôte, pour lui faire du bien. Ensuite, on lui donne toutes les marques de l'hospitalité.

10 Le supérieur cesse de jeûner à cause de celui qu'il reçoit, sauf si c'est un grand jour de jeûne qu'il faut à tout prix respecter.

11 Quant aux frères, ils continuent à jeûner comme d'habitude.

12 L'abbé verse de l'eau sur les mains des hôtes.

13 Avec toute la communauté, l'abbé lave les pieds de tous les hôtes.

14 Après le lavement des pieds, on dit ce verset : « Dieu, nous avons

reçu ta tendresse dans ta sainte maison » (Ps 47,10).

15 On reçoit les pauvres et les étrangers avec le plus grand soin et la plus grande attention. En effet, c'est surtout à travers eux qu'on reçoit le Christ. Les riches, on les craint, alors on les respecte toujours.

DES FRÈRES SONT CHARGÉS DE LA NOURRITURE ET DU LOGEMENT DES HÔTES

16 La cuisine de l'abbé et des hôtes sera à part. En effet, les hôtes arrivent n'importe quand, et, au monastère, il y en a toujours. Ainsi, ils ne dérangeront pas les frères.

17 Dans cette cuisine, on nomme pour l'année deux frères capables de bien faire ce travail.

18 Quand ils ont besoin d'aides, on leur en donne, pour qu'ils servent sans murmurer. Au contraire, quand ils ont moins d'occupations, ils vont travailler là où on leur commande d'aller.

19 On agit de cette façon non seulement avec eux, mais aussi dans tous les services du monastère.

20 Quand les frères ont besoin d'aides, on leur en donne. Quand ils n'ont rien à faire, ils obéissent en faisant ce qu'on leur commande.

21 Quant au logement des hôtes, on en charge un frère qui respecte Dieu avec confiance.

22 Là, il y aura des lits garnis, en quantité suffisante. Et ce sont des gens sages qui gouverneront la maison de Dieu avec sagesse.

LES MOINES NE PARLENT PAS AUX HÔTES SANS PERMISSION

23 Aucun frère ne va trouver les hôtes ou parler avec eux, quand il n'en a pas reçu l'ordre.

24 Mais s'il les rencontre ou s'il les voit, il les salue humblement, comme nous l'avons dit, et il demande une bénédiction. Puis il continue son chemin en disant qu'il n'a pas la permission de parler aux hôtes.